

# ***BULLETIN MUNICIPAL***

**JANVIER 2017**



# ***COTTÉVRARD***

**N°35**



# ***SOMMAIRE***

Le Mot du Maire .....	p. 5
Informations pratiques .....	p. 6
Adresses utiles .....	p. 10
Etat civil .....	p. 11
Vie scolaire .....	p. 12
Extrait des Conseils Municipaux .....	p.14
Les travaux .....	p. 20
Les manifestations .....	p. 28
Les Anémones .....	p. 32
Le Comité d'Animation de Cottévrard .....	p. 34



# LE MOT DU MAIRE

*Chers habitants de Cottévrard*

*L'année 2016 se termine sur un bilan bien chargé.*

*La station d'épuration est en fin de chantier et son suivi se poursuivra sur une année. Un columbarium et un jardin du souvenir sont maintenant à votre disposition dans le cimetière.*

*Certains chantiers programmés dès le budget 2016 seront achevés en 2017 : les réparations du clocher, l'enterrement des lignes route du chasse-marée et rue Saint fiacre, une meilleure isolation de la salle des fêtes avec l'abandon du chauffage électrique.*

*Certains projets refont surface comme le projet éolien sous le contrôle total de la préfecture.*

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, nous appartiendrons à une nouvelle intercommunalité : celle d'« Inter Caux Vexin ». Nous ne pouvons pas encore mesurer tous les impacts de ce changement mais nous resterons vigilants quant à leurs conséquences.*

*Comme vous le voyez le travail ne manque pas et c'est toujours avec autant d'enthousiasme que nous nous investissons en équipe dans les activités communales.*

*Un grand merci au CAC et au Club des Anémones qui œuvrent pour une plus grande convivialité dans la commune. Grâce à eux des liens se sont noués.*

*Dès janvier le site internet sera opérationnel et nous espérons que vous serez nombreux à le visiter.*

*L'année qui s'annonce sera riche en événements de toutes sortes : élections présidentielle et législatives.*

*Je vous souhaite donc en mon nom et au nom de l'équipe municipale une bonne et heureuse année 2017. Tous nos vœux de bonne santé, de prospérité vous accompagnent.*

*Jean-Claude HAUTECOEUR*



## Tarifs communaux

### Salle Polyvalente

Nouveau tarif au 1er Janvier 2017

1 Journée	210 €
2 Jours	290 €
Vin d'honneur	95 €
Location des couverts	1 €
Arrhes	80 €
caution	200 €
Forfait ménage (option)	80 €

Ces nouveaux tarifs comprennent les consommations en électricité et chauffage.

A la réservation, une fiche de réservation devra être complétée. Il est demandé de déposer un RIB, une attestation d'assurance, un chèque d'arrhes qui sera encaissé et un chèque de caution qui sera rendu après la location.

### Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer d'augmentation du tarif d'assainissement fixé depuis 2012 à 2.43€ le m<sup>3</sup>. La facturation de l'assainissement se fait en deux temps :

- une facture d'acompte en novembre
- une facture finale en avril de l'année n+1 sur relevé des consommations d'eaux de VEOLIA.

En cas de fuite, pensez à prévenir la mairie qui vous facturera en fonction de votre consommation d'eau de l'année n-1.

Pour toute nouvelle construction, une participation Financière à l'Assainissement Collectif de 2 000 € est demandée.

### Concession cimetière

30 ans	100 €
50 ans	150 €
Cave-urne 30 ans	50 €
Cave urne 50 ans	75 €
Case-urne 30 ans	500 €
Case-urne 50 ans	700 €

### Horaires d'ouverture de la Mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public chaque mardi et jeudi de 16h30 à 19h.

Monsieur le Maire et les adjoints assurent une permanence chaque mardi et jeudi de 18h à 19h.

Téléphone : 02 35 33 31 41 – Fax : 02 35 33 87 45

Email : [mairie.cottevrad@wanadoo.fr](mailto:mairie.cottevrad@wanadoo.fr)



### Site internet

L'un des projets du Conseil Municipal était de créer un site internet pour la ville.

Vous pouvez désormais consulter le site de la mairie à l'adresse suivante :

« [www.cottevrad.fr](http://www.cottevrad.fr) »

Le but de ce site est de faciliter l'accès aux informations dont vous auriez besoin au quotidien mais aussi de vous tenir informer des manifestations à venir, des travaux en cours,...

Les élus ont souhaité dédier une page du site aux entreprises de la commune et les invitent à fournir les renseignements nécessaires à la mise à jour de cette page.

## Carte Nationale d'Identité

**RAPPEL : Les cartes d'identité éditées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont une durée de validité de 15 ans (pour les personnes majeures).**

**Quelque soit votre situation, vous devez fournir :**  
**2 photos d'identité** de format 35x45mm, de face, tête nue, d'excellente qualité, avec un fond blanc  
**un justificatif de domicile** ou de résidence de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom.....). Pour les enfants majeurs domiciliés chez les parents, une attestation sur l'honneur des parents doit être jointe à la facture.

**l'ancienne carte d'identité** sécurisée ou non Nouveauté : Pour justifier de votre identité il est nécessaire de produire une pièce avec photo ou à défaut de produire 2 témoignages écrits attestant de l'identité du demandeur.

**Pour une première demande ou si votre carte n'est plus valide depuis plus de 5 ans:**

**un acte de naissance avec filiation**

un justificatif de nationalité si votre justificatif d'état civil ne suffit pas à établir votre nationalité

**En cas de perte ou de vol :**

**la déclaration de perte** de votre ancienne carte (à faire en mairie) **ou de vol** (à demander à la gendarmerie).

**Un timbre fiscal de 25 €**

**Pour les mineurs, la présence de l'enfant de plus de 13 ans, est obligatoire :**

**la copie recto-verso de la pièce d'identité du parent** signataire de l'autorité parentale en cas de séparation ou de divorce, le **jugement de divorce**

**Attention , à compter du mois de mars, il est possible que les dossiers ne soient plus à déposer à la mairie.**

## Sortie de territoire

**A partir du 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.**

Le mineur devra être muni de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie.

Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire est accessible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

## Passeport biométrique

Depuis le 28 juin 2009, le passeport biométrique est en vigueur, les modalités de dépôt des demandes doivent être faites dans l'une des communes où sont implantés les dispositifs de recueil des données biométriques.

### LISTE DES MAIRIES

Barentin, Blangy sur Bresle, Bois-Guillaume, Bolbec, Canteleu, Clères, Deville-les-Rouen, Dieppe, Eu, Fécamp, Forges-les-Eaux, Gonfreville l'Orcher, Gournay-en-Bray, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Le Havre, Lillebonne, Maromme, Montivilliers, Mont-Saint-Aignan, Neufchâtel-en-Bray, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint Romain de Colbosc, Sotteville-les-Rouen, Saint Valéry-en-Caux, Tôtes, Yerville, Yvetot.

**Attention,  
certaines mairies complètent  
les dossiers passeport  
uniquement sur rendez-vous.**

Les pièces demandées sont les mêmes que celles pour la carte nationale d'identité, plus 86 € en timbres fiscaux pour les majeurs, 42 € pour les mineurs de quinze ans et plus et 17 € pour les mineurs de moins de quinze ans.

## Recensement citoyen

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et à la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Les intéressés doivent se munir d'une pièce d'identité ou du livret de famille. L'attestation de recensement qui leur sera remise pourra leur être réclamée lors d'inscription scolaire ou d'inscription à des concours ou examens, lors du passage du permis de conduire, par exemple.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Centre du Service National :

Centre de Service National  
Quartier Philippon  
56, rue Saint Vivien  
76 000 ROUEN

Suite la fusion des communautés de Communes, la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy a été dissoute au 1er janvier 2017.

La commune de Cottévrard, a sa demande, tout comme les communes de Bosc-le-Hard, Beaumont le Hareng et Grigneuseville, a été rattachée aux Communautés de Communes des Portes Nord Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles de Buchy et du Plateau de Martainville.

**De ce fait, les renseignements ci-dessous sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.**

## Déchetterie

Les horaires d'ouvertures de la déchetterie de Bosc-le-Hard sont les suivants :

Période d'hiver du 2/11/2016 au 30/04/2017

	BOSC LE HARD	GRANDES VENTES
Lundi de 14 à 17h	OUVERT	
Mardi de 14 à 17h		OUVERT
Mercredi de 14 à 17h	OUVERT	
Jeudi de 14 à 17h		OUVERT
Samedi de 9 à 12h de 14 à 17h	OUVERT	OUVERT

Période d'été du 02/05/2017 au 31/10/2017

	BOSC LE HARD	GRANDES VENTES
Lundi de 14 à 17h	OUVERT	
Mardi de 14 à 17h		OUVERT
Mercredi de 14 à 17h	OUVERT	
Jeudi de 14 à 17h		OUVERT
Vendredi de 14 à 18h	OUVERT	OUVERT
Samedi de 9 à 12h de 14 à 18h	OUVERT	OUVERT

## Ramassage des Ordures ménagères

Désormais, le ramassage se fera le **vendredi matin à compter du 1er janvier 2017** sauf jours fériés avec report du ramassage la veille ou le lendemain.

Les 4 Points d'Apport Volontaire (PAV) sont à votre disposition sur la place de l'Église.

Le PAV pour le recyclage des textiles, sacs et chaussures est installé sur le parking de la salle polyvalente.



**RAPPEL :**  
**Il est strictement interdit**  
**de déposer des cartons et autres**  
**à côté des P.A.V.**



## Liste électorale

Il est rappelé que pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale avant le 31 décembre. Les jeunes qui auront 18 ans dans l'année seront inscrits d'office par l'INSEE.

Vote par procuration : pour voter par procuration, le mandant (celui qui donne procuration) doit se rendre personnellement soit à la gendarmerie, ou au commissariat de police ou au tribunal d'instance muni de sa carte d'identité et d'une attestation sur l'honneur précisant le motif de son absence. Le mandant peut donner procuration à un mandataire inscrit dans la même commune et n'ayant pas plus de deux procurations.

## Urbanisme

Avant d'engager des travaux de nature à modifier l'aspect extérieur de votre habitation, ouverture de lucarnes, fenêtre de toit, pose de panneau solaire, portes ou fenêtres, création d'une pièce, d'un garage, d'une véranda, piscine... nous vous conseillons de vous informer des formalités à accomplir soit auprès de la mairie, soit auprès du service instructeur :

Service Urbanisme  
9 Place de la République – 76710 MONTVILLE.  
Tel : 02 35 06 66 20

A compter de mars 2017, le POS (Plan d'Occupation des Sols) sera caduque et sera remplacé par le RNU (Règlement National d'Urbanisme).

## Bruits

Il est demandé pour le bien être de tous de respecter les horaires suivants pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'engins provoquant des nuisances sonores :

Du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h  
Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h  
Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h

## Élagage

Tout au long de l'année, les abords des voies doivent être tenus dégagés. Les élagages d'automne sont recommandés et les propriétaires n'y ayant pas procédé doivent le faire pour le 31 mai de chaque année. Les bois morts des élagages doivent être enlevés de façon à éviter les ennuis lors du fauchage des routes.

## Dates à retenir

- Samedi 21 janvier :  
Assemblée Générale des Anémones
- Vendredi 27 janvier :  
Galette des Rois des Anémones  
Assemblée Générale du CAC
- Samedi 11 mars :  
Soirée printanière organisée par le CAC
- Samedi 29 avril :  
Chasse aux œufs organisée par le CAC
- Samedi 20 mai :  
Fête des Voisins organisée par le CAC
- Vendredi 2 juin :  
Fête des Mères organisée par la mairie
- Samedi 10 juin :  
Sortie vélo organisée par le CAC
- Dimanche 11 juin :  
Sortie moto et visite surprise  
organisée par le CAC
- Dimanche 3 septembre :  
Foire à tout et baptême d'hélicoptère  
organisé par le CAC
- Dimanche 8 octobre :  
Loto organisé par le CAC
- Mardi 31 octobre  
Halloween organisé par le CAC
- Samedi 4 novembre :  
Soirée dansante des Anémones
- Dimanche 3 décembre :  
Repas des Anciens organisé par la mairie
- Mercredi 13 décembre :  
Noël des anciens  
organisé par la mairie et les Anémones
- Dimanche 17 décembre :  
noël des enfants  
organisé par la mairie et le CAC

# ADRESSES UTILES

## **VEOLIA Eau**

Agence Rouen Nord  
ZA du Moulin d'Ecalles - 76750 BUCHY  
Tel : 0811 900 800

## **Gendarmerie de Saint-Saëns**

Rue Notre Dame de Boulogne  
Tel : 02.35.34.51.18



## **SIVOS du Mont Joyet**

Mairie de Critot - Tel : 02.35.34.21.07

## **Écoles du SIVOS**

Cottévrard : 02 35 33 11 42  
Bosc-Bérenger : 02.35.34.04.49  
Critot : 02.35.34.46.43  
Rocquemont : 02.35.34.83.07

## **Cabinet médical de Bosc le Hard**

Dr LEROY et Dr MOUNAYAR - Tel : 02.35.33.30.05  
Dr FRANCOIS et Dr DESPEAUX - Tel : 02.35.33.30.47

## **Centre Médico Social**

24 rue Raymond Poincaré - 76680 SAINT-SAËNS  
Tel : 02.35.34.55.90



## **La Poste de Bosc le Hard**

Place du Marché  
Tél : 36.31  
Horaires d'ouverture :  
Le matin de 9 à 12h  
du mardi au samedi  
L'après-midi de 14h à  
16h30  
du lundi au vendredi  
Levée du courrier à 15h  
du lundi au vendredi  
et 12 h le samedi



## **Presbytère de Bosc le Hard**

Mr l'Abbé De Boschere Claude - Tel : 02.35.33.30.82

## **Trésorerie de Bellencombres**

Résidence les Saules  
Tel : 02.35.94.16.76

## **Préfecture**

7 Place de la Madeleine - 76000 ROUEN  
Tel : 02.32.76.50.00

## **Centre Social Caravelles**

24, rue de l'Audience  
76680 Bellencombres  
Tel : 02 35 93 26 78 - Fax : 02 35 97 00 48  
car-centresocial@wanadoo.fr / www.caravelles.fr

## **Nids d'insectes**

M. MORISSET, Rouen Stop Guêpes  
Tel : 06 81 83 52 15  
La Prée - Saint Martin Osmonville



M. SENECA Donatien - Tél : 06.35.23.16.60  
17 rue du marché - 76890 SAINT VICTOR L'ABBAYE

DEBRUYNE Olivier, RENTOKIL - Tél : 02.32.81.01.42  
ZE du gros chêne Bat 20 - 76230 ISNEAUVILLE

## **Centre Antipoison**

Tel : 0 800 59 59 59

## **Réseau de Soins Palliatifs à domicile**

Territoire de Santé Rouen-Elbeuf  
44, boulevard Stanislas Girardin  
76140 Le Petit Quevilly  
Tel : 02 32 10 92 00 - Fax : 02 32 10 04 70

## Communauté de Communes « Inter-Caux-Vexin »

### **Buchy**

252 route de Rouen - 76750 Buchy  
Tel : 02.35.34.73.74 - Fax : 02.32.80.37.12  
Mail : contact@ccme.fr



### **Montville**

A la mairie, 9 Place de la République - 76710 Montville  
Tel : 02.32.93.91.13  
Mail : ccpnor@fr.oleane.com



### **Martainville**

190 Route du Château - 76116 Martainville Épreville  
Tel : 02.35 23 13 37 - Fax : 02.35 23 41 96  
Mail : cc.sg.plateau.martainville@wanadoo.fr



# ETAT CIVIL

## Naissances \*



**Justin WECH**

16 janvier à Mont-Saint-Aignan

**Evan DELIAVAL**

26 janvier à Mont-Saint-Aignan



## Mariages

**Nicolas SANMARTIN**  
et **Alexandra PIGNIER**  
le 18 juin

**Cyril PERRIER**  
et **Cécile POUSSIN**  
le 25 juin

La commune vous propose d'illustrer cette colonne « état civil ». Les personnes intéressées pourront envoyer ou déposer leur photographie en mairie pour la publication du prochain bulletin présentant l'état civil 2017.

\* certaines naissances 2016 n'ont pas été inscrites car les familles n'ont pas souhaité de publication dans la presse.



Le « Sivos du Mont Joyet », dont le secrétariat est situé à la mairie de Critot, regroupe les communes de Bosc-Bérenger, Cottévrard, Critot et Rocquemont.

La garderie du SIVOS du Mont Joyet se trouve à l'école de Critot, elle est ouverte le matin dès 7h et le soir jusqu'à 18h30. Les enfants sont transportés dans leur école par le car du SIVOS.

SIVOS du Mont Joyet : Mairie de Critot - 460 rue du Crescetot  
permanence : lundi et jeudi de 18h à 19h30  
Tél : 02 35 34 43 48 - contact@mairie-critot.fr

## **ECOLE MATERNELLE DE CRITOT**

**Mme CHARTIER, Directrice**



Mme CHARTIER	
Petite Section	25 élèves
Mme MOREL	
Moyenne et Grande Section	22 élèves
Mme RICOUARD	
Moyenne Grande Section	22 élèves
<b>Total</b>	<b>69 élèves</b>
Tél : 02.35.34.46.43	

## **ECOLE PRIMAIRE DE ROCQUEMONT**

**Mme COURTECUISE, Directrice**



Mme COURTECUISE - CP	24 élèves
Mme PASQUER - CE1	23 élèves
<b>Total</b>	<b>47 élèves</b>
Tél : 02.35.34.83.07	

## **ECOLE PRIMAIRE DE BOSC-BERENGER**

**Mme LEFEVRE, Directrice**



Mme LEFEVRE - CE2	20 élèves
<b>Total</b>	<b>20 élèves</b>
Tél : 02.35.34.04.49	

# SCOLAIRE

## ECOLE PRIMAIRE DE COTTEVRARD

**Mme CAZIN, Directrice**



Mme CAZIN - CM1 27 élèves

Mme MONTIER - CM2 28 élèves

**Total 55 élèves**

Tél : 02.35.33.11.42

### LES VACANCES SCOLAIRES 2016/2017

**Rentrée** : mardi 1er septembre

**Vacances de la Toussaint** :  
du jeudi 20 octobre  
au mardi 2 novembre

**Vacances de Noël** :  
du samedi 19 décembre  
au lundi 2 janvier

**Vacances d'hiver** :  
du samedi 11 février  
au dimanche 26 février

**Vacances de Printemps** :  
du samedi 8 avril  
au dimanche 23 avril

**Vacances d'été** :  
du samedi 8 juillet  
au dimanche 3 septembre

## COLLEGE GUILLAUME LE CONQUERANT

**M. FESSARD, Principal**

2 Route des Bois - 76680 SAINT-SAENS

Tél : 02.35.34.50.27

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 16h55

Mercredi de 8h à 12h

Site internet : <http://colleges.ac-rouen.fr/guillaume>



**Le transport scolaire** est géré par le Syndicat du collège dont le siège social est à la mairie de Saint-Saëns.

Tél : 02.35.34.51.19

[syndicat.college.saint.saens@wanadoo.fr](mailto:syndicat.college.saint.saens@wanadoo.fr)  
[syndicat-college-saint-saens.simplesite.com](http://syndicat-college-saint-saens.simplesite.com)

# EXTRAITS DES REUNIONS

## Le 16 février 2016

### Election des délégués

Suite à la fusion des syndicats mixte des bassins versants de l'Arques et des bassins côtiers adja-

cents, Charles ROUSSIGNOL est élu à l'unanimité .

### Questions diverses

Une table de pique-nique est of-

ferte à chaque commune par la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy

## Le 24 mars 2016

### Emprunt pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration

Afin de financer les travaux de réhabilitation de la station d'épuration, Monsieur le Maire précise que deux emprunts sont nécessaires :

- un emprunt de 430 000 € à court terme : Il permettra de financer la TVA qui sera reversé dans deux ans et l'avance des subventions

- un emprunt de 260 000 € à long terme : pour financer le reste à charge de la commune.

M le Maire présente au Conseil Municipal les offres de financement reçues.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire , après avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et décide de contracter auprès de la Caisse d'é-

pargne Normandie le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

**Financements « long terme », montant total du financement : 260 000 €, répartis suivant modalités ci-dessous :**

#### Partie taux fixe :

Montant de l'emprunt **260 000 €**

Taux actuel **1.58%**

Durée du crédit **20 ans**

Remboursement : **trimestriel**

Type d'échéance : **constantes**

**Financements « court terme », montant total du financement : 430 000 €, répartis suivant modalités ci-dessous :**

#### Partie taux fixe :

Montant de l'emprunt **430 000 €**

Taux actuel **0.39 %**

Durée du crédit **2 ans**

Remboursement : **annuel**

Type d'échéance : **constantes**



## Le 26 avril 2016

### Compte Administratif de la commune 2015

Madame Dominique Pothin, doyenne d'âge, présente le compte administratif 2015 qui laisse apparaître les résultats suivants :

#### Section de Fonctionnement

Recettes : 271 290.61 €

Dépenses : 236 230.34 €

Excédent : 35 060.27 €

#### Section d'Investissement

Recettes : 65 500.98 €

Dépenses : 54 752.85 €

Excédent : 10 748.13 €

#### Résultat de clôture :

Excédent de Fonctionnement +

Excédent d'Investissement :

35 060.27 € + 10 748.13 €

= 45 808.40 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015.

# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Compte de Gestion de la commune 2015

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2015, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2015 à l'unanimité.

## Affectation du résultat de budget de la commune

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2016 sont les suivants :

### Section de Fonctionnement :

Excédent antérieur + Excédent de l'exercice

$$105\,754.67 \text{ €} + 35\,060.27 \text{ €} \\ = 140\,814.94 \text{ €}$$

### Section d'Investissement :

Déficit antérieur + Excédent de l'exercice

$$- 2\,284.53 + 10\,748.13 \text{ €} \\ = 8\,463.60 \text{ €}$$

### Excédent global de Clôture :

Excédent de Fonctionnement + Excédent d'Investissement

$$140\,814.94 \text{ €} + 8\,463.60 \text{ €} \\ = 149\,278.54 \text{ €}$$

Considérant l'état des Restes à Réaliser 2014 avec un besoin de financement de 14 315.41 €, l'excédent de clôture s'élève à 134 963.13 €.

## Budget Primitif de la commune 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2015

qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 440 086.35 € et en section d'investissement à 1 056 386.38 €.

## Compte administratif du budget SPAC 2015

Madame Dominique Pothin, doyenne d'âge, présente le compte administratif 2015 qui laisse apparaître les résultats suivants :

### Section d'Exploitation :

Recettes : 57 923.25 €  
Dépenses : 45 553.29 €  
Excédent : 12 369.96 €

### Section d'Investissement :

Recettes : 54 320.47 €  
Dépenses : 93 658.35€  
Déficit : - 39 337.88 €

### Résultat de clôture :

Excédent de Fonctionnement - Déficit d'Investissement  
12 369.96 € - 39 337.88 €  
= - 29 967.92 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015.

## Compte de Gestion du budget SPAC 2015

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2015, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2015 à l'unanimité.

## Affectation du résultat du budget SPAC

Les résultats cumulés à reprendre

au Budget primitif 2016 sont les suivants :

### Section d'exploitation :

Excédent antérieur + Excédent de l'exercice  
96269.41 € + 12 369.96 €  
= 108 639.37 €

### Section d'Investissement :

Excédent antérieur - Déficit de l'exercice  
1 503.31 € - 39 337.88 €  
= - 37 834.78 €

### Excédent global de Clôture :

Excédent de Fonctionnement - Déficit d'Investissement  
108 639.37 € - 37834.78 €  
= 70 804.80 €

Considérant l'état des Restes à Réaliser 2016 avec un besoin de financement de 10 664.53€, l'excédent de clôture s'élève à 60 140.27 €.

## Compte de Gestion du SPAC 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2015, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 108 639.37 € et un déficit d'investissement de 37 834.57 €, , au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser d'un montant de 10 664.53 €, décide d'affecter au compte R 002 la somme de 60 140.27 €, au compte D 001 la somme de 37 834.57 € et au compte D 1068 la somme de 48 499.10 €.

## Le 26 avril 2016 (suite)

### Budget Primitif du SPAC 2016

Lors des évaluations faites pour la réhabilitation de la STEP, il avait été indiqué que le montant du mètre cube d'eau assaini devrait être augmenté de 2 € environ. Au vu des recettes inscrites au budget primitif 2016, Monsieur le Maire propose de ne pas inscrire d'augmentation sur les factures éditées en 2016 afin de faire bénéficier aux habitants de cette situation budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2015 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 126 795.27 € et en section d'investissement à 1 288 857.44 €.

### Vote des taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux d'impositions suivants :

Taxe d'habitation :	13,96%
Taxe Foncière bâti :	12,43%
Taxe Foncière non bâti :	31,87%
CFE :	14,20%
pour un produit total de :	117 495 €

### Subventions communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Club des Anémones :	400 €
- Anciens Combattants :	90 €
- Amicale J Cauille BLH :	110 €
- Banque alimentaire BLH :	100 €
- CADI BLH :	135 €
- ASCPBLH :	200 €

- Tous à la Brayonne : 150 €

### Participation au SIVOS du Mont Joyet :

La participation financière s'élève à 91 203 € pour l'année 2016 ; la Commission des finances propose au Conseil Municipal la fiscalisation de 55% de cette somme et d'inscrire 45 % de la somme au budget, soit 41 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote cette mesure à l'unanimité.

### Participation SBS de l'Arques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas fiscaliser et d'inscrire la somme de 2 600 €.

### Participation SBV Saône Vienne et Scie :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire la somme de 1 000 €.

### Participation Collège de Saint Saëns

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fiscaliser la participation d'un montant de 14 486.10 €.

### Aménagement du cimetière

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du cimetière avec l'installation d'un columbarium, l'aménagement du jardin du souvenir .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : accepte de réaliser le projet, autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif, d'inscrire la dépense d'investissement pour un montant de 8 500 € T.T.C. ;

### Acquisition de logiciels informatiques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la maintenance pour les logiciels actuellement utilisés pour la comptabilité, la paie et les élections ne sera plus disponible en 2017 et qu'il est donc nécessaire d'acquérir de nouveaux logiciels en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : accepte de réaliser le projet, autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif, d'inscrire la dépense décidée d'inscrire la dépense d'investissement pour un montant de 1 600 € T.T.C.

### Acquisition de décorations de Noël

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition de nouvelles décorations de Noël.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de réaliser le projet et d'inscrire la dépense d'investissement pour un montant de 2 400 € T.T.C.

### Travaux de rénovation énergétique à la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente (changement des menuiseries, rajout d'un chauffage à eau et installation d'une régulation zone par zone).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de réaliser le projet, d'inscrire la dépense d'investissement au budget de l'année 2016 pour un montant de 29 500 € T.T.C. ;





## Enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire présente deux projets préparés par le SDE76

### - rue Saint Fiacre

Le montant prévisionnel s'élève à 61 241.17 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 20 667.87 € T.T.C.

### - route du Chasse Marée

Le montant prévisionnel s'élève à 143 145.92 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 43 593.94 € T.T.C.

Le Conseil Municipal adopte ces deux projets .

## Le 7 juin 2016

### Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés avec le SDE76

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine, Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement, Le conseil municipal à l'unanimité décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes

### Engagement dans la démarche « Zéro phyto »

Après un débat, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de souscrire aux engagements de la Loi LABBE visant à réduire et à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires.

### Avis sur le PLU de Saint-Saëns

La commune de Saint-Saëns a arrêté son PLU et son règlement local de publicité par délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2016.

La commune de Saint-Saëns doit

les soumettre pour avis aux communes limitrophes.

Le conseil municipal décide, par 5 voix pour et 2 abstentions, d'émettre un avis favorable sur ce projet.

### Travaux d'accessibilité au cimetière et déplacement d'un candélabre

Considérant que la commune souhaite rendre accessible le cimetière,

Considérant la nécessité de déplacer le candélabre situé devant l'entrée du cimetière pour l'aménagement d'une rampe d'accès par le SDE,

Considérant qu'il est nécessaire de solliciter les subventions nécessaires au financement du projet, auprès des partenaires concernés

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de réaliser le projet.

### Fusion des Communautés de Communes : changement d'arrondissement

La préfecture, par courrier, informe la commune que le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 11 mars 2016, a des incidences sur

les limites territoriales des arrondissements du Département.

La commune de Cottévrard, actuellement rattaché à l'arrondissement de Dieppe devrait être rattaché à l'arrondissement de Rouen.



Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette modification.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable au rattachement de la commune à l'arrondissement de Rouen.

### Questions diverses

Formation électrique pour Daniel Lecoq, employé communal : La société CEPPIC propose des formations, pour un coût de 285 € HT.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

## Le 7 juillet 2016

### Projet de périmètre de fusion des Communautés de Communes présenté par la Préfecture

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles et du Plateau de Martainville et l'intégration des communes de Beaumont le Hareng, Bosc-le-Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy tel qu'arrêté par la préfète de Seine-Maritime le 8 juin 2016.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI.

### Travaux de rénovation du clocher de l'église

Monsieur le Maire rappelle que

des travaux d'étanchéité et le remplacement d'une poutre à l'église sont nécessaires.

Des devis ont été réalisés par les entreprises Galopin, Ternisien et Deryn Frères.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux et de retenir l'entreprise Ternisien.

### Tarif des concessions pour le columbarium

Monsieur le Maire explique que



dans la cadre du réaménagement du cimetière, il est nécessaire de prévoir de nouveaux

tarifs pour le columbarium.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

Concession Case-urne 30 ans :  
500.00 €

Concession case-urne 50 ans :  
700.00 €

### Règlement de collecte des ordures ménagères

La Communauté de Communes du Bosc d'Eawy a mis en place un règlement de collecte qui a été validé en Conseil Communautaire le 29 juin 2016.

Suite à cette validation, il est demandé à chaque commune de délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement de collecte de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy.

## Le 8 novembre 2016

### Annualisation du temps de travail de l'agent technique

Il est proposé de mettre en place l'annualisation du temps de travail pour l'agent technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'annualiser le temps de travail de l'agent technique comme suit : en période « hiver » (octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars), le temps hebdomadaire est fixé à 32h, en période « été » (avril, mai, juin, juillet, août et septem-

bre), le temps hebdomadaire est fixé à 38h.

### Demande de retrait de la Métropole Rouen Normandie

Vu la délibération du 4 février 2016 de la Métropole Rouen Normandie demandant le retrait du SDE76 et la délibération du 10 juin 2016 du SDE76 acceptant ce retrait,

Après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76.

### Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire informe que le chauffe-eau de la mairie-école et l'adoucisseur de la salle polyvalente-cantine ne fonctionnent plus et nécessite l'achat de nouveaux matériels. Il indique également avoir reçu une facture à régler concernant l'enfouissement des réseaux réalisés en 2014.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le virement de crédit d'un montant de 8329.11 €.

# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Tarif salle polyvalente

Suite au changement de système de chauffage, il est demandé au conseil municipal de modifier les tarifs de la salle polyvalente.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- supprimer la facturation de l'électricité et par conséquent d'annuler le prix du Kw
- mettre en place les tarifs suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

1 journée :	210 €
2 journées :	290 €
Vin d'honneur :	95 €



## Participation financière Centre aéré

Le centre aéré est actuellement rattaché à la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy (CCBE). La commune n'adhèrera plus à la CCBE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la Communauté de Communes à laquelle Cottévrard sera rattachée n'a pas cette compétence. La CCBE accepte que les enfants continuent à venir au centre aéré

pour l'année scolaire 2016/2017.

Actuellement elle participe à hauteur de 5 €/jour/enfant et propose à la commune de prendre en charge cette somme jusqu'en juin 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge la participation financière de 5 € par enfant et par jour pour les périodes de vacances scolaires des mois de Février et Avril 2017.

## Questions diverses

### Sécurité Routière :

Madame COLLET informe que lors du dernier conseil d'école, le sujet de la sécurité routière a été abordé par les parents d'élèves.

Monsieur Gamelin précise que ce thème a également été abordé lors de la réunion publique du 16 septembre et que les administrés présents étaient très sensibles.

Il est proposé de créer une commission sécurité routière et reprendre contact avec la Direction des Routes pour obtenir une aide technique.

### Site internet :

La création d'un site internet était l'un des projets du Conseil

Municipal. Les élus ont décidé de le réaliser en passant par la société « Jimdo », son utilisation, relativement facile, ne nécessite pas de formation. Le tarif obtenu de 114 € pour 2 ans, soit 4.75 €/mois, comprend l'hébergement.

**Projet éolien :** Madame Collet informe le Conseil Municipal des avancées du projet éolien : un permis modificatif a été déposé en mairie et sera instruit par la DREAL. Une réunion s'est tenue en Préfecture avec la Dreal qui a présenté ce projet. Un arrêté préfectoral devrait arriver bientôt en mairie.

Une réunion a également eu lieu avec la société installatrice, Madame Prézot, Maire de Bosc-Bérenger et Monsieur Renault, Maire de Critot, ces deux communes étant concernées par ce projet. La société a adressé à ces deux communes des conventions d'occupation du domaine public. Une convention devrait bientôt être adressée à la commune.

Madame Collet demande l'avis du conseil municipal. Après concertation, il est décidé d'inscrire ce point au prochain conseil municipal.

## Le 20 décembre 2016

### Projet éolien

Après l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet éolien, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'arrêté préfectoral et sur la convention proposée par la SAS éolienne des trois

plaines

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- se prononce contre l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 accordant le permis modificatif à la SAS éolienne des trois plaines de

construire 5 éoliennes,

- se prononce contre la convention d'occupation du domaine public et privé de la commune,

- autorise le maire à contester l'arrêté préfectoral devant le tribunal administratif de Rouen.

# REALISATION 2016

## MISE EN LIGNE DU SITE OFFICIEL DE COTTEVRARD

[www.cottevrard.fr](http://www.cottevrard.fr)

Depuis quelques semaines, le site internet de la commune est en ligne.

Vous pourrez y retrouver tous les renseignements utiles dans les 3 rubriques qui vous sont proposés :

### ➤ LA MAIRIE :

Quelques photos du village, les horaires, les permanences, le conseil municipal, les comptes-rendus des conseils municipaux...

### ➤ LA VIE LOCALE :

Quelques chiffres (population, budget,...), les manifestations, les associations, la vie scolaire (écoles primaires, collège,...), la vie économique (les entreprises de la commune), l'intercommunalité, et l'histoire et le patrimoine.

### ➤ LES INFORMATIONS PRATIQUES :

Les démarches administratives (carte d'identité et passeport, inscription sur les liste électorales,...), l'urbanisme (permis de construire et déclarations préalables,...), les règles de bon voisinage, les tarifs communaux (locations diverses, concessions cimetières,...), les déchets ménagers, les adresses et numéros utiles, les moyens de garde d'enfants.

**Pour permettre à la commune de faire vivre ce site, nous avons besoin de vous :**

- **Les entreprises** : une page dans la rubrique « vie locale » vous est dédiée, vous êtes donc invités à venir en mairie pour communiquer vos coordonnées.

- **les associations** : vous êtes invités à apporter vos articles et photos pour illustrer les pages « associations » et « manifestations ».

- **les assistantes maternelles** : la liste mise en ligne a été faite à partir des renseignements fournis par le Département, n'hésitez pas à contacter la mairie en cas de changements.

Les habitants sont invités à envoyer leur adresse mail dans la rubrique « nous contacter » s'ils souhaitent recevoir des messages d'information par mail.

Le conseil municipal remercie Monsieur Fauvel qui a participé à la rédaction de la page internet concernant l'histoire de la commune.

Commune de Seine-Maritime rattachée au Pays de Bray, Cottevrard s'étend sur un territoire de 7,88 km<sup>2</sup> et compte 440 habitants appelés les Cottevrardais et Cottevrardaises.

### LES STATISTIQUES

La population par tranche d'âge et par sexe (chiffres INSEE de 2013)

Âge	nombre total	%	nombre de femme	nombre d'homme
0 à 14 ans	92	21,6	42	50
15 à 29 ans	74	12,2	36	38
30 à 44 ans	106	26,2	51	55
45 à 59 ans	79	21,6	40	39
60 à 74 ans	69	14	32	37
75 ans et +	20	4,4	12	8
Total	440	100	213	227

Évolution de la population

Année	1901	1911	1921	1931	1946	1962	1975	1990	2004	2013
Nb d'hab.	285	270	242	235	250	241	219	358	345	440

# ACQUISITIONS 2016

## Des illuminations de Noël

Un budget prévisionnel de 2 400 € avait été voté pour l'acquisition de nouvelles décorations de Noël.

8 candélabres et 1 traversée de rue « Joyeuse fêtes » ont été achetés pour un coût total de 1 559.28 € TTC.



## Un panneau d'affichage pour les informations municipales



Un panneau d'affichage a été installé par l'employé technique devant la mairie pour augmenter la capacité d'affichage et faciliter la lecture des documents.

Le coût global de cet investissement est de 1 292.40 € TTC pour un budget prévisionnel voté de 2 000 €.

## ⇒ Des logiciels informatiques pour la mairie

En raison de l'obsolescence des logiciels actuels, le conseil municipal a dû acquérir de nouveaux logiciels pour la comptabilité, la paie et la gestion des listes électorales.

## ⇒ Remplacement d'un adoucisseur d'eau et d'un chauffe-eau

Le chauffe-eau de la mairie-école et l'adoucisseur d'eau de la cantine - salle des fêtes ne fonctionnant plus, la commune a dû procéder au remplacement du matériel.

## ⇒ Installation de stores dans la salle de classe

Pour le confort des élèves, des stores ont été installées dans la salle de classe



# TRAVAUX 2016

Après plus de deux ans d'étude en tout genre, technique, financière etc..., les travaux de reconstruction de la station d'épuration ont débuté fin juillet 2016. Ci-dessous nous vous proposons en image un petit résumé de cette reconstruction réalisée par la société IOTA avec la collaboration de Cad'en (Assistant Maître d'Ouvrage) et IC eau (Maitrise d'œuvre).

Dans un premier temps il a fallu démanteler l'ancienne, abattage des arbres sur la zone d'infiltration, démontage et évacuation des vieux filtres à sable.



Ensuite les travaux de terrassement pour accueillir le nouveau système de traitement ont commencé, en parallèle les nouvelles noues d'infiltration du bas ont été réalisées



Début août, on a vu arriver les premiers éléments de notre nouvelle station, les décanteurs digesteurs, les clarificateurs puis les biodisques.



# LA STATION D'EPURATION

Après plusieurs aménagements et du génie civil, les différents éléments ont pu prendre place au fur et mesure, décanteurs puis clarificateurs



Après remblayage des éléments et construction de la plateforme, les biodisques ont pris leurs places définitives.



En octobre, des aménagements de finition, branchements et construction du local technique ont été réalisés



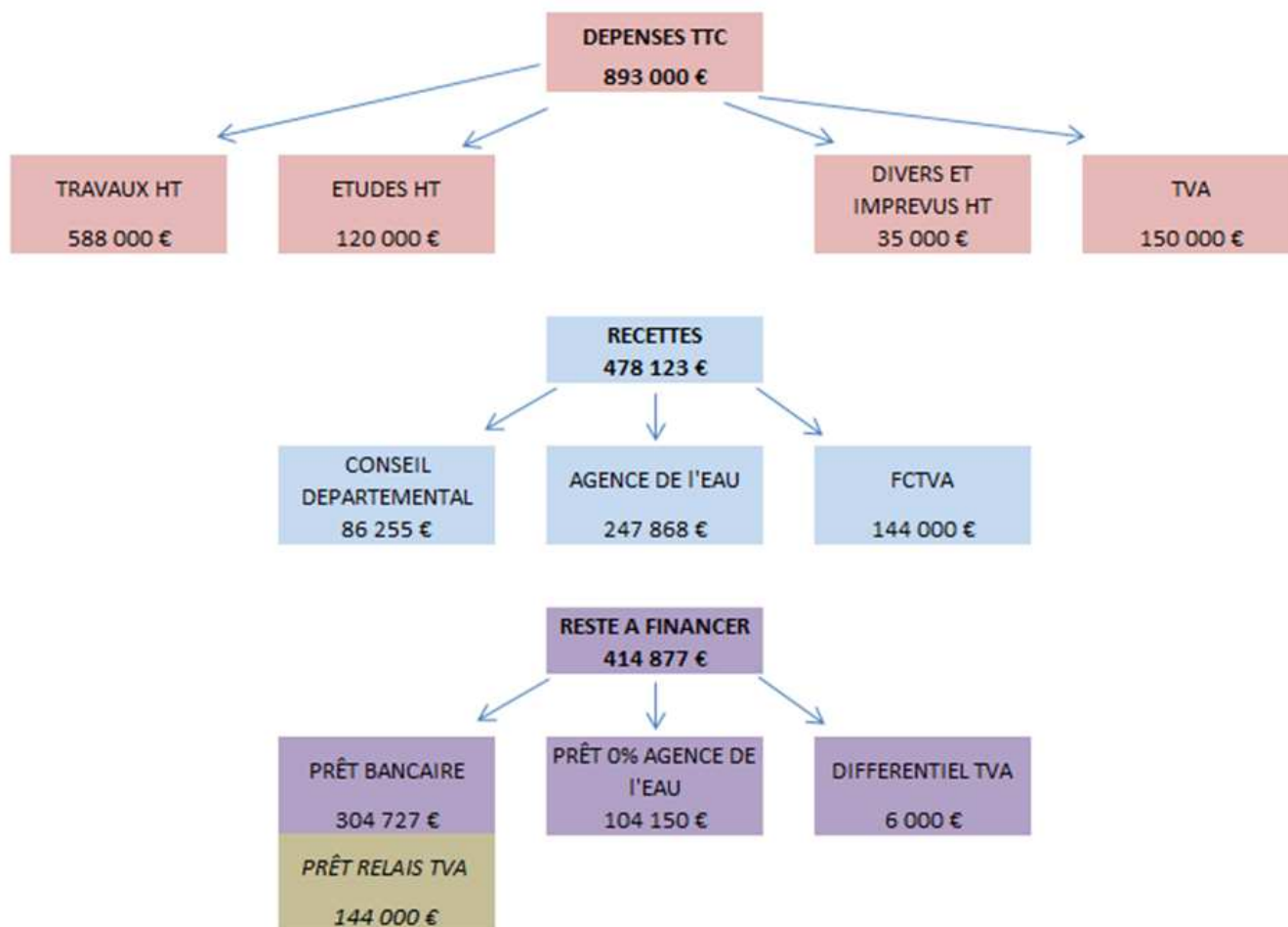
Depuis le 20 décembre 2016, la nouvelle station est en fonctionnement, mais il reste encore des travaux d'aménagements à réaliser. La nouvelle station ne traitera efficacement l'eau qu'après environ trois mois de mise en service (le temps du développement des bactéries) les travaux devraient être finalisés pour le printemps 2017.

L'ensemble du conseil municipal de Cottevrard remercie infiniment l'ensemble de la population pour sa patience et sa compréhension face aux désagréments occasionnés par l'ancienne station pendant plusieurs mois.

# TRAVAUX 2016

## La nouvelle station en quelques chiffres

### Son financement :



Subvention de l'agence de l'eau : **247.868 €**

Subvention du département : **86 255 €**

Soit un projet subventionné à près de **55%**

Reste à charge de la commune : **414 877 €**

### Autres chiffres :

Station prévue pour **500** équivalents habitants, soit un traitement moyen de 2.5 m<sup>3</sup> /h.

Plus de **2** ans d'étude

Environ **8** mois seront nécessaires pour la réalisation complète des travaux, fin du chantier prévu au printemps 2017

Entre **1.5** et **2** m<sup>3</sup> d'eau traités à l'heure soit actuellement en utilisation l'équivalent de **350** habitants.





# TRAVAUX 2016

## L'aménagement du cimetière

En raison des demandes de plus en plus nombreuses pour l'achat de cases-urnes, le conseil municipal a décidé d'aménager un espace dans le cimetière et de voter de nouveaux tarifs pour ces nouvelles concessions.



Un columbarium pouvant accueillir 9 cases-urnes a été installé.

Le jardin du souvenir a été repensé : mise en place d'une délimitation de bordures en granit, pose d'un puits recouverts de galets blancs et installation d'une colonne permettant d'apposer le nom des défunts.

Un espace a été défini pour l'acquisition de concession cave-urne entre le jardin du souvenir et l'église.

Pour permettre aux visiteurs de se recueillir, un banc a également été installé.



Les nouveaux tarifs sont les suivants :

cave-urne : 50 € pour 30 ans

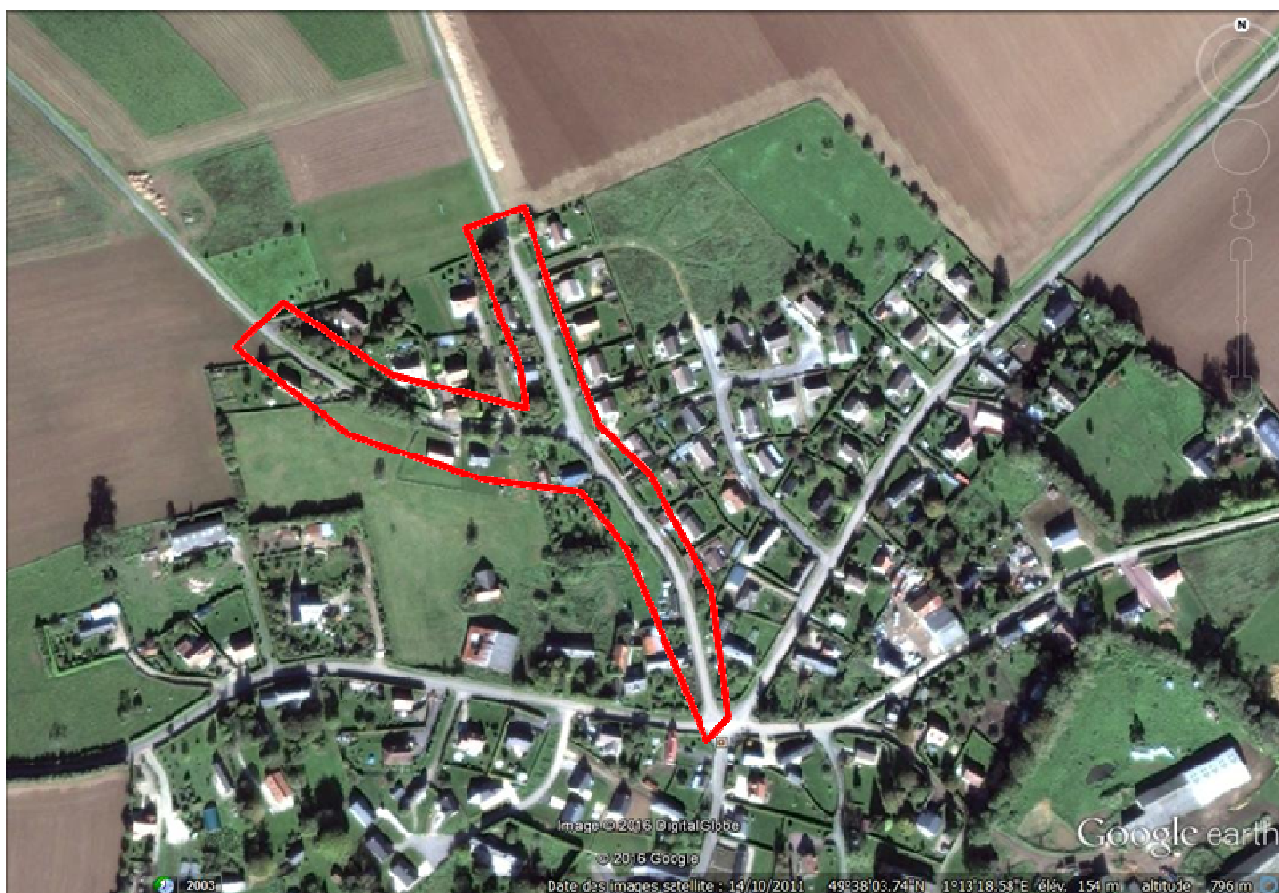
75 € pour 50 ans

Case-urne : 500 € pour 30 ans

700 € pour 50 ans

# TRAVAUX A VENIR

## Effacement des réseaux rue Saint Fiacre et route du chasse marée



Le Conseil Municipal a souhaité continuer les travaux d'effacement des réseaux.

Après la route de la Sablière, ce sont les rues du chasse Marée et Saint Fiacre qui ont été retenues.

Le coût prévisionnel est de 149 387.09 € TTC. Le SDE 76 prend en charge une partie de cette somme en allouant une subvention de 85 125.28 €, le coût restant à charge pour la commune est donc de 64 261.81 € TTC.

Ces sommes ont été inscrites au budget 2016. L'entreprise en charge du chantier a pris contact avec les riverains et devrait débuter les travaux dès janvier 2017.



# TRAVAUX A VENIR

## Travaux de rénovation énergétique

Le Conseil Municipal a souhaité réaliser des travaux de rénovation énergétique à la salle polyvalente et à la mairie permettant ainsi de réduire les coûts de fonctionnement.

Des devis ont été réalisés et des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de la Région, de la Préfecture et du Département.

Le dernier accord de subvention a été obtenu en octobre 2016, permettant ainsi à la commune de percevoir le montant maximum subventionnable de 80 %.

Ces travaux comprennent :

- pour la salle polyvalente, le changement des portes et fenêtres et du système de chauffage.
- pour la mairie, l'isolation des combles, l'installation d'une régulation et d'une ventilation.

Ils débuteront début janvier 2017.



## L'église et le cimetière

Des travaux de rénovation indispensables pour le maintien en bon état et la mise en sécurité de l'église ont été prévu avec l'entreprise Ternisien Patrick pour un montant de 6 841.20 € TTC.

Ces travaux comprennent le nettoyage de la végétation, le remplacement d'une poutre en chêne, la dépose des chéneaux, l'enlèvement des gravats, la po-

se de chéneaux en plomb, le raccord en périphérie et étanchéité sur la pierre (solin et bande solin) et le raccord en périphérie zinc (clocher et chéneau), la reprise d'enfonçure chéneaux (Bois sapin traitée), le remplacement d'une gouttière en cuivre et enfin le remplacement de quelques ardoises.

Le début des travaux est prévu courant janvier 2017.

La mise en accessibilité du cimetière et de l'église est en phase d'étude. Les travaux comprendront le déplacement du candélabre situé devant l'entrée et la création d'une rampe d'accès, et devaient débuter en 2017.

# MANIFESTATIONS 2016

## Les vœux à la population

C'est avec plaisir que les élus ont accueilli les habitants pour la cérémonie des vœux.

Ce fut l'occasion de mettre à l'honneur les nouveaux arrivants qui étaient présents ainsi que Monsieur Dominique Bergère qui a reçu le diplôme de la médaille de travail.



## La fête des mères

Le vendredi 3 juin, le Conseil Municipal a mis à l'honneur les mamans de la commune.

A cette occasion, une composition florale leur a été remise.



## Réunion d'information « travaux »

Après le succès de la première réunion d'information proposée l'an dernier, le Conseil Municipal, a souhaité réitérer cette invitation le 16 septembre 2016.

Après un bilan des travaux 2015 et un exposé générale du budget, ce sont les projets d'investissement 2016 qui ont été présentés : travaux de la station d'épuration, enfouissement des réseaux rue Saint Fiacre et route du Chasse-Marée, travaux au cimetière et à l'église, les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes et de la mairie,...

Le sujet de la sécurité routière a également été abordé et le public a pu prendre part au débat.

# MANIFESTATIONS 2016

## Information sur l'utilisation du défibrillateur



Samedi 8 Octobre 2016 à 10h, la commune en partenariat avec les pompiers de Bosc-le-Hard ont proposé aux cottévardais de venir assister à une démonstration du fonctionnement du défibrillateur qui avait été installé en 2014 devant la mairie. Monsieur Abel Godon, caporal-chef formateur incendie et pompier volontaire à la caserne de Bosc-le-Hard, accompagné de Nathalie Alvarez, pompier volontaire ont accueillis la vingtaine de personnes qui avaient répondu à l'invitation. Ils ont pu mettre en pratique les consignes d'utilisation du défibrillateur mais aussi profiter des conseils donnés par monsieur Godon sur quelques règles de secours.



## Cérémonie du 11 novembre



A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, les élus, les Anciens Combattants et quelques habitants se sont réunis pour rendre hommage à tous les morts pour la France pendant la première guerre mondiale. En l'absence du porte-drapeau, Monsieur Chevalier, pour raison médicale, monsieur Pierre Alexandre, Conseiller Municipal, s'est volontairement proposé pour cette tâche. Nous souhaitons un bon rétablissement à Monsieur Chevalier.

# MANIFESTATIONS 2016

## Conférence de Monsieur Fauvel

Après le succès de sa première conférence sur la guerre, Monsieur Daniel Fauvel a souhaité tenir une conférence sur l'histoire de l'église, du prieuré et du presbytère.

C'est le vendredi 25 novembre à la salle polyvalente, que le public venu nombreux a pu venir écouter les récits de Monsieur Fauvel.



A la fin de cette conférence, Il a annoncé la sortie de son livre intitulé « de la guerre 1870 à la guerre 1914-1918 » le 22 décembre, jour il a tenu une permanence pour la remise officielle et la dédicace de son livre.

## Repas des anciens

Dimanche 4 décembre, la commune de Cottévrard a invité les Anciens à venir partager le traditionnel repas avec les élus, les membres du personnel et du Comité d'animation.

Monsieur Varin et Madame Navarre, doyens de cette journée, ainsi que les 64 autres convives ont dégusté un menu préparé par le restaurant la confiance de Bosc-le-Hard. Chacun a participé à un jeu pour remporter les compositions florales qui ornaient les tables.



# MANIFESTATIONS 2016

## Goûter et colis des Anciens

Mercredi 14 décembre, le club des Anémones invitaient les Anciens à partager un goûter. A cette occasion, Madame Collet, Adjointe, a remis un colis au nom de la municipalité.



## Le Noël des enfants

Dimanche 18 décembre la commune, en partenariat avec le Comité d'Animation de Cottévrard a organisé un après midi récréatif pour le Noël des enfants.

Cet année le CAC a proposé un spectacle de clowns présenté par « Christo et compagnie » qui a ravi petits et grands, puis pour continuer cette journée dans la convivialité, enfants et parents se sont réunis autour d'un goûter.

Enfin, le Père Noël est venu à la rencontre des enfants pour leur offrir un présent.



# LES ANEMONES

## Activités effectuées en 2016 par le club



23 janvier : assemblée générale



29 janvier : galette des rois



30 mai : sortie visite du musée de la bénédictine de Fécamp...



...et repas au restaurant de Saint Valéry puis apéritif le soir à la salle.





# LES ANEMONES

**5 novembre : soirée dansante** (choucroute)



**12 octobre : après midi photos et repas le soir** à la salle



**4 décembre : repas des anciens**

offert par la Municipalité



**14 décembre : gouter de Noël**



**15 décembre : repas de Noël**

au restaurant la Confiance de Bosc le Hard



chaque dernier vendredi du mois, jeux divers et gâteaux offerts par les natifs du mois

Dons offerts :

20€ Mr et Mme DHALLEWIN, 20€ Mme NAVARRE, 20€ Mme VATINEL Françoise, 40€ Mr et Mme FAUVEL, 57€ Mr et Mme LEFEBVRE Maurice suite à la quête de leur 50 ans de mariage.

## PRÉVISIONS 2017

**Samedi 21 janvier**  
assemblée générale

**Vendredi 27 janvier**  
galette des rois

**en mai**  
sortie avec repas

**samedi 4 novembre**  
soirée dansante

**en décembre**  
gouter de Noël et repas de fin d'année au restaurant

**chaque dernier vendredi du mois de 14h à 18h**  
réunion des anciens pour partager jeux et goûter

# LE C.A.C.

**Soirée printanière** : le 5 mars, 114 personnes pour partager la Paëlla.



## Chasse aux œufs

le 2 avril, 23 enfants de 3 à 13 ans ont participé également au trésor de la Pinata



**Fête des voisins** : 66 voisins se retrouvèrent autour du barbecue



## Sortie moto et foire aux livres



Samedi 18 juin :  
Foire aux livres (peu de participant)

Dimanche 19 juin :  
Sortie motos et visite du Musée des Pompiers



# COMITE D'ANIMATION DE COTTEVRARD

## Foire à tout

Pour une première, un franc succès avec les baptêmes de l'air en Hélico (vivement 2017)

Merci à tous les participants



**Loto** : plus de 100 joueurs pour cette seconde édition



## Noël des enfants



## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2017

**Vendredi 27 janvier à 20h :**  
Assemblée générale

**Samedi 11 Mars :**  
Soirée, repas dansant  
(déguisement facultatif)

**Samedi 29 Avril :**  
Chasse aux œufs  
(pour les enfants de 3 à – de 13 ans)

**Samedi 20 Mai :**  
Fête des voisins autour du barbecue

**Samedi 10 Juin :**  
Sortie vélos ?

**Dimanche 11 Juin :**  
Sortie motos + Visite surprise

**Dimanche 03 Septembre :**  
Foire à tout et baptême d'hélicoptère

**Dimanche 08 Octobre:**  
loto (l'après-midi)

**Mardi 31 Octobre :**  
Halloween

**Dimanche 17 Décembre :**  
Noël des enfants  
(de la naissance au cm2)

Comité d'Animation de COTTEVRARD  
Siège Social en Mairie : Rue du Prieuré

[comiteanimationcottevrard@orange.fr](mailto:comiteanimationcottevrard@orange.fr)

<https://www.facebook.com/comanimcott76850>